

ARRETE DU MAIRE
N° 2022-263

NOMINATION de MANDATAIRES
AGENTS DE GUICHET
Régie de recettes « Services communaux de CREVIN »

Le Maire de CREVIN,

Vu la décision n° 2021-07 en date du 15 avril 2021 instituant une régie de recettes « Services communaux de CREVIN » ;

Vu l'arrêté n° 76/2021 en date du 15 avril 2021 nommant Mesdames Sophie MONNERIE et Cécile ARNAL en qualités, respectivement, de régisseur et mandataire suppléant de la régie de recettes « Services communaux de CREVIN » ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 octobre 2022 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 11 octobre 2022 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 11 octobre 2022,

ARRETE

Article 1 : Mesdames Christine PEUVREL, Christiane BILLANTE, Marie-Catherine GENSE et Françoise TACHER sont nommées mandataires agents de guichets de la régie de recettes « Services communaux de CREVIN », pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci, afin de procéder à l'encaissement des recettes liées à la Marche d'Octobre Rose organisée par la commune de CREVIN le samedi 15 octobre 2022.

Article 2 : Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal ;

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

Article 3 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle de février 1998.

Fait à CREVIN, le 11 octobre 2022



Le Maire,
Daniel GENDROT